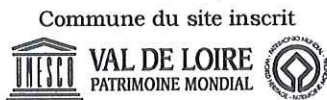


MAIRIE
DE
SAINT-AY

Tél. : 02 38 88 44 44
Fax : 02 38 88 82 14
<http://www.ville-saint-ay.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A R R E T E N° 2017-047

ARRETE MODIFICATIF (N°2016-49)

Commune de SAINT-AY,
Rue Maurice Gabriel,
Restriction d'accès au sein du Skate-park.

Le Maire de la Commune de Saint-Ay,
Vu les articles 2212.2, 2213.1 et 2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R1336-6 à R1336-10 du Code de la Santé Publique,
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Considérant l'utilisation abusive de la musique occasionnant des gênes pour les riverains,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la Tranquillité, la Sécurité et la Salubrité Publique,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 1 Aout 2016, l'accès au Skate-Park est autorisé comme suit :

- du Lundi au Vendredi de 09H30 à 20H00.
 - du Samedi au Dimanche, de 09H30 à 12H00 et de 15h00 à 20H00,
- Toute utilisation nocturne reste interdite.

La Commune se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation.

ARTICLE 2 : Ces dispositions sont applicables à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies. Le non-respect du présent arrêté est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants du Skate-Park.

ARTICLE 4 : En cas d'incident, Monsieur le Maire se réserve le droit d'établir des restrictions d'accès ou de fermer le site.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi qu'à l'entrée du Skate-Park.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Maire,
 - Monsieur le Conseiller délégué aux Sports,
 - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Loiret,
 - La Police Municipale de Saint-Ay,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Ay, le 12 juillet 2017

L'Adjoint au Maire,

Dominique RENAULT.